



Département de l'Eure
Arrondissement d'Evreux
Canton de Saint André de l'Eure

Commune de Marcilly sur Eure

MAR_cm_141114
Page 1/2
Date : 14/11/2014

CONSEIL MUNICIPAL **Réunion du 14 novembre 2014**

Le 14 novembre deux mil quatorze à 18 heures 45, le Conseil Municipal légalement convoqué le 7 novembre 2014, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Claude ROYOUNX, Maire.

Étaient présents : Mrs Royoux, Dubois, Damaz, Quintric Verdier, Herreman, Dutailly, Coulon, Challos. Mmes Desplat-Verwaerde, Sirieix, Ruel-Martin, Moreaux, Bonnet-Njamkepo, Sergent, Gillot, Cunique.

Absent excusé : Mr Bourdonnay.

2014-54 – INDEMNISATION SUITE A DEGRADATION AU CHATEAU D'EAU

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE d'accepter la somme de :

4 491.00 € en règlement du sinistre référencé 0644MMA14284200620N/MARCI (Dégradation du château d'eau).

Vote Pour : 17
Contre : 0
Abstention(s) : 0

2014-55 – INDEMNISATION SUITE A REMPLACEMENT DE PANNEAUX ROUTIERS

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE d'accepter la somme de :

726.24 € en règlement du sinistre référencé 14 2842 00550 F (Dégradation des panneaux rue de St André).

Vote Pour : 17
Contre : 0
Abstention(s) : 0

2014-56 – DECISION MODIFICATIVE AU BP 2014

Afin de disposer de crédits suffisants sur le compte 1641 concernant le remboursement en capital des emprunts (exercice 2014), le conseil municipal

DECIDE, les modifications du BP 2014 comme suit :

Dépenses de fonctionnement	Article 61521	- 12 500 €
Dépenses d'investissement	Article 1641	+ 12 500 €

Vote Pour : 17
Contre : 0
Abstention(s) : 0

2014-57 – DECORATION DE LA NOUVELLE MAIRIE - DEMANDE DE SUBVENTION

L'agrandissement de la mairie va s'achever au cours des mois à venir. Le conseil municipal a souhaité décorer l'entrée de ce nouvel établissement public en y installant une œuvre originale.

Nous avons un artiste de notoriété internationale qui habite Marcilly sur Eure depuis plus de trente ans. Gérard Garouste nous offre une de ses œuvres. A notre charge la fonderie de la sculpture et son installation sur un socle en pierres de taille.

Le coût de l'opération, entre le soclage et la fonte de la sculpture, s'élève à 12 622.22€ (devis Bocquel pour la réalisation en bronze, 6 050.00€; Devis TERH pour la fourniture et la pose du socle, 6 572.22€).

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE

de demander une subvention à Monsieur le Président du Conseil Régional.

Vote Pour : 17
Contre : 0
Abstention(s) : 0

2014-58 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN SECURITE DES ABORDS DE LA RD45 AU HAMEAU DU VAL LEGER

Le conseil municipal après avoir délibéré,

DECIDE de solliciter une subvention au titre des amendes de police pour financer la mise en sécurité des abords de la RD45 située au hameau du Val Leger.

L'estimation effectuée par la société « C.T.P Chesnel Travaux Publics » indique que le coût de l'opération s'élèverait à 15 690 € HT, soit 18 828 € TTC.

Vote Pour : 17
Contre : 0
Abstention(s) : 0

DIVERS

- La cérémonie du 11 novembre a été une réussite pour notre commune.
- Rappel de divers évènements à venir (marché du 16 novembre, film documentaire du 21 novembre et séminaire du 28 novembre).

La séance est levée à 19h30.